



APPEL A CANDIDATURE

Art urbain

Réalisation d'une fresque

Les voix de la devise

VILLE DE TRAPPES

CONTEXTE ET ENJEUX

La Ville de Trappes, dans le cadre de sa politique culturelle, a fait le choix de promouvoir et de défendre les projets qui permettent la découverte, le partage et l'émancipation des habitants. Un des piliers de cette politique est également l'appropriation du territoire, de son histoire et de son patrimoine matériel et immatériel. L'expression citoyenne et artistique devient ici un levier pour faire émerger des récits collectifs, renforcer le sentiment d'appartenance et construire une mémoire commune.

Dans cette dynamique, et afin de valoriser les habitants, leurs regards et leur rapport à des valeurs partagées, un projet est mis en œuvre autour de l'appropriation de la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité », à travers des textes, des mots, des définitions, des ressentis. Il s'agit d'ouvrir un espace de dialogue et de création autour de cette devise en lien avec les réalités contemporaines et les vécus pluriels.

Ce projet comprend deux volets : l'écriture collective et artistique autour de cette devise, et la réalisation d'une fresque sur un bâtiment municipal qui traduira, par l'image, la richesse et la diversité des contributions

- **Les écrits des habitant·es – recueilli à travers des ateliers d'écriture, des textes, des définitions, des souvenirs ou des ressentis autour de la devise républicaine, supports à la création d'une fresque murale.**

Le volet consacré au recueil des récits de vie des habitants a été élaboré avec les centres socio-culturels qui travaillent le lien avec les habitants. Il prend la forme de banquets d'écriture, organisés au centre social Luxereau en lien avec la poète Aline Recoura et la librairie Mille Feuilles, dans le cadre des actions culturelles de la ville autour du thème « Liberté, Égalité, Fraternité », qui constitue le fil conducteur de l'édition 2025/2026.

- **La mise en image des récits de vie dans l'espace public – présence d'un artiste plasticien – nouvelle étape d'un futur musée à ciel ouvert**

Afin de répondre à l'ambition politique de créer un musée à ciel ouvert dans la ville de Trappes notamment via la construction d'un parcours de fresques murales, il est proposé de poursuivre, pour la deuxième année, la politique d'accueil d'un artiste dont le travail consistera à s'inspirer du recueil des récits pour proposer une œuvre graphique qui le valorise.

Cette proposition répond à trois objectifs de politique publique :

- Renforcer la présence des artistes sur le territoire et le lien entre l'acte de création et les habitants,
- Associer les habitants à une démarche de création dans le respect des droits culturels,
- Favoriser le partage entre habitants de leur culture afin de renforcer l'appropriation d'une histoire collective. (Faire territoire ensemble).

Pour cela, l'appel à candidature vise à permettre à un artiste de créer fresque sur deux murs d'une des halles du marché de la place des Merisiers.

Situé en plein cœur d'un quartier emblématique de ville et d'un marché très fréquenté, le site se situe également à proximité de lieux de vie et de services publics tels que : Halle culturelle La Merise, crèche, espace jeune Raphaël Gomis, Centre socio-culturel Gisèle Halimi, écoles...

Outre la réalisation de l'œuvre, l'artiste choisi devra proposer des ateliers artistiques à destination des habitants du quartier leur permettant de découvrir son travail, sa démarche en proposant des temps de rencontre et une initiation à l'art urbain.

La restitution du travail effectué se ferait en présence de tous les habitants ayant participé au projet dans ses deux dimensions : écriture de récits et fresque murale.

- **Date de réalisation de la fresque**

Printemps 2026 selon les disponibilités de l'artiste retenu.

Attention, l'artiste devra prendre en considération les contraintes du site : jours de marché mercredi, vendredi et samedi. La fresque ne pourra être réalisée uniquement les lundi, mardi, jeudi et dimanche.

CONDITIONS GENERALES

L'intervention de l'artiste ou du collectif d'artiste sélectionné doit s'inscrire dans le contexte culturel et patrimonial de la Ville de Trappes en prenant en compte l'environnement immédiat du site.

Le projet est co-financé et porté par la Ville de Trappes et le Ministère de la Culture (DRAC Ile-de-France).

CONDITIONS FINANCIERES

12 000 € seront alloués à l'artiste ou au collectif d'artistes pour la réalisation de la mission qui comprend la réalisation de la fresque et le volet d'éducation artistique et culturel. Les frais annexes (hébergements, transports, matériel...) pourront être pris en charge sur présentation de devis et après échange avec la Ville de Trappes.

L'artiste ou le collectif d'artistes retenu s'engage à participer aux réunions de travail et de médiations organisés par la Ville et avec les habitants.

Il s'engage à fournir à la Ville les éléments nécessaires à la communication du projet et à mentionner sur ses propres supports de communication le nom de la Ville de Trappes ainsi que la DRAC Ile-de-France.

MODALITES DE CANDIDATURE ET SELECTION

- **Jury**

Le jury recevra trois candidats et devrait être constitué d'un groupe d'habitants intergénérationnel composé – à titre indicatif :

- Deux élèves adultes en arts plastiques du conservatoire de Trappes
- Deux représentants du lycée Plaine de Neauphle de Trappes, option arts plastiques
- Deux représentants de la direction de la culture de la Ville de Trappes et d'un représentant de la DRAC Ile-de-France.

Il se réunira courant du mois de fin courant décembre 2025.

Les trois candidats pré-retenus seront invités à proposer une note d'intention et une esquisse avec mise en situation. Ils seront ensuite conviés à un entretien (la visio conférence est possible si nécessaire) pour qu'ils puissent exposer leur projet et leur univers graphique.

500€ seront alloués aux deux artistes rencontrés par le jury n'ayant pas été retenus, en dédommagement de la réalisation de l'esquisse et de la note d'intention.

- **Dossier de candidature**
 - Fiche de candidature dûment remplie
 - Book artistique permettant de présenter l'univers artistique de l'artiste ou du collectif d'artiste ou lien instagram/site Internet.
 - Attestation URSSAF ou Maison des artistes
 - Attestation d'assurance professionnelle

Pour les candidats retenus à l'entretien :

- Note d'intention du projet artistique et des actions d'éducation artistique prévues
- Esquisse et mise en situation.

Le dossier de candidature est à renvoyer avant le **10 décembre 2025** l'adresse suivante :
culture@mairie-trappes.fr et athenais.torgeman@culture.gouv.fr

Bâtiment – Halle 1 – Marché des Merisiers

Les parties pouvant accueillir la fresque sont les parties sont blanc sur le bâtiment.

- Longueur façades Sud et Nord : 29,40m
- Longueur façade Ouest et Est : 22,90m
- Hauteur parties en blanc : 2m

Façade 1



Façade 2



Façade 3



Façade 4





FICHE DE RENSEIGNEMENT

Appel à candidature

Réalisation d'une fresque

Liberté, égalité, fraternité

Nom de la structure portant le projet (le cas échéant) :

Nom et prénom de l'artiste ou du collectif d'artiste

Statut du porteur de projet :

- Personne morale
- Personne physique

N° SIRET :

Code APE :

N° de TVA intracommunautaire :

Type de structure :

Association

Sociétés (SARL, EURL, SA, SAS, SNC...)

Sociétés coopératives et participatives (SCOP, SCIC)

A préciser :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Courriel :

Site web :

Adresse de correspondance (si différente du siège social) :

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement au dossier (à cocher) :

- Note d'intention de la proposition artistique et d'éducation artistique et culturelle
 - Book de l'artiste ou du collectif d'artiste ou lien Instagram/site Internet
 - Justificatif de statut incluant le n° de SIRET de la structure porteuse
 - Attestation d'assurance de la structure détaillant la couverture assurancielle
 - Budget
-

Engagement :

- En cochant cette case, je déclare avoir lu et accepté le contenu de cet appel à candidature et certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Date :

Nom et qualité du signataire :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :